AR Prefecture
047-214703209-20261013-A202632-AR
Reçu le 13/10/2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DU QUEYRAN

Arrêté temporaire N°32-2026
de stationnement et de la circulation
à l'occasion des bastides en fête
Le samedi 24 octobre 2026 de 7 H à 23 H

Le maire de VILLEFRANCHE DU QUEYRAN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

Considérant qu'il a lieu de réglementer le stationnement et la circulation de tous les véhicules aux endroits cités ci-après afin d'assurer le bon déroulement de l'évènement **du samedi 24 Octobre 2026 à l'occasion des bastides en fêtes.**

ARRÊTE

Article 1er : Il est accordé un **usage exclusif temporaire de la chaussée** :

- **Rue de la Halle 47160 VILLEFRANCHE DU QUEYRAN (à partir de la rue du milieu)**
- **Rue de la discorde 47160 VILLEFRANCHE DU QUEYRAN (en partant de la rue de la halle jusqu'à l'intersection de la rue de la sabotière)**

Article 2 : La signalisation et l'information des riverains sont assurées par la mairie.

Article 3: Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de **Villefranche du Queyran**

Article 5 : Le commandant du groupement de gendarmerie départemental ou le Directeur départemental de la sécurité publique, l'organisateur de la manifestation, et le maire de Villefranche du Queyran sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à VILLEFRANCHE DU QUEYRAN, le 13/10/2026

Le Maire,

Jean-Marie GOUYOU

MAIRIE de VILLEFRANCHE DU QUEYRAN 47160

Mise en ligne le : 16/10/2026 08:29 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie
https://www.intramuros.org/villefranche-du-queyran/documents_administratifs/82933